ANALYSE ECONOMIQUE ET HISTORIQUE DES SOCIETES CONTEMPORAINES

Option économique

Stéphane BECUWE

Sujet: Faut-il combattre les monopoles?

Le sujet proposé cette année soulevait une question centrale sur le (bon) fonctionnement des économies en termes de bien-être collectif et d'allocation optimale des ressources. De fait, le rôle des monopoles dans l'économie reste une question très controversée, dans un contexte où depuis une trentaine d'années maintenant les politiques de concurrence se sont renforcées en Europe et aux Etats-Unis. Ce sujet présentait le double avantage d'offrir une perspective historique aux candidats et de les conduire à mobiliser des connaissances analytiques et techniques indéniables. Au regard de ce dernier élément, le sujet retenu cette année exigeait riqueur et précision. Au final, il est apparu sélectif.

Sur la structure de l'exposé lui-même, une très grande majorité d'étudiants ont choisi un plan en deux parties :

- thèse : Il faut combattre les monopoles.
- antithèse : Il ne faut pas les combattre.

Evidemment, l'option inverse consistant à considérer dans un premier temps que les monopoles devaient être combattus a été également retenue. De façon subsidiaire, certains candidats ont choisi d'introduire une troisième partie sur les pratiques récentes en matière de déréglementation et des effets de la globalisation sur l'évolution de la structure des marchés vers une concurrence accrue. Ce plan peut apparaître un peu trop commun au premier abord. Toutefois, il était difficile de trouver un plan alternatif permettant de bien mieux mettre en valeur le sujet à traiter.

Même si le sujet est d'abord normatif, il était nécessaire d'avoir a priori une approche positive en montrant comment se détermine l'équilibre du marché en situation de monopole. Peu de copies ont explicité analytiquement ou graphiquement que l'équilibre résulte de l'égalisation de la recette marginale au coût marginal du monopoleur. Il est alors possible d'en déduire la quantité et le prix d'équilibre du marché. Il est bien entendu faux de considérer que le monopoleur à une marge de manœuvre illimitée vis-à-vis des consommateurs puisque le prix d'équilibre dépend aussi de l'élasticité de la demande par rapport au prix comme le montre l'équation de Lerner. De cette analyse positive, il est possible d'établir comment le surplus collectif évolue lorsque les coûts marginaux sont croissants ou strictement décroissants.

Si les coûts marginaux sont croissants, le monopole a un comportement malthusien au sens où, pour maximiser son profit, il diminue le surplus collectif par rapport à celui obtenu en situation de concurrence parfaite. Sur la base de cet argument, il est souhaitable de combattre les monopoles ou plus largement les firmes qui recherchent la formation d'une telle structure de marché en contrôlant les fusions/acquisitions et en sanctionnant les abus de positions dominantes, les ententes, les cartels par des politiques de concurrences adéquates. Sur ce point, le jury fut surpris qu'aucune copie ne prenne comme exemple le cartel de la vitamine identifié en Europe et aux Etats-Unis au cours des années 90.

Si à présent les coûts moyens sont strictement décroissants, nous sommes en présence d'un monopole naturel compte tenu de la présence de rendements d'échelle croissants. Pour une quantité donnée, il est alors toujours moins coûteux de produire avec une seule firme plutôt qu'avec plusieurs. Ainsi, la présence d'un monopole se justifie pour la collectivité et l'intervention publique ne doit plus se faire au travers d'une politique de concurrence mais par une politique de nationalisation. Le monopole naturel devient alors monopole public pour permettre une tarification appropriée. Jusqu'à cette étape, les mécanismes à l'œuvre ont été présentés de façon très satisfaisante dans une très large majorité de copies. Les choses se sont détériorées lorsqu'il a fallu discuter de la politique de tarification optimale à choisir entre le coût marginal et le coût moyen. Dans le premier cas, il s'agit d'un first best. Toutefois, le coût marginal étant situé en dessous du coût moyen à l'équilibre, le monopole fait des pertes qui doivent être financées par la collectivité qui ne recouvrent pas uniquement les consommateurs. Pour satisfaire au principe d'équité, il peut être préférable de tarifer au coût moyen même s'il s'agit d'un second best. Très peu de copies ont discuté du fait que l'autorité de régulation (le principal) peut ne pas connaître la fonction de coût du monopole public (agent). Il en découle un problème d'anti sélection qui conduit systématiquement à une solution de second best car il faut fournir une incitation (financière ou autre) à l'agent pour qu'il révèle ses coûts véritables au principal (cf. par exemple la question de la sûreté dans la production de l'électricité nucléaire). On pouvait étendre la discussion aux industries de réseau où les coûts fixes étant très élevés, les coûts moyens sont décroissants et il y a donc présence d'économies d'échelle. A ce niveau, il y a eu assez peu d'analyses sur la politique européenne dans ce domaine qui enjoint de séparer les activités liées aux infrastructures (réseaux de télécommunication, de transport ferroviaire, d'électricité) des activités de service.

Les monopoles fondés sur des avantages en termes d'innovation se justifient au sens où ils sont temporaires. De fait, il faut une protection de la propriété intellectuelle sur une durée suffisamment longue pour que les firmes soient incitées à innover. Arrow (1962) montre que l'innovation sur des marchés en concurrence parfaite est en dessous de l'optimum social. Mais si le délai de protection est trop long, les rentes de situation limitent l'arrivée de nouvelles firmes innovantes et empêchent donc le processus de destruction créatrice prônée par Schumpeter.

L'analyse du sujet devait également prendre en compte la concurrence des entrants potentiels vis-à-vis du monopole. En l'absence de barrières à l'entrée et sous l'hypothèse que les firmes entrantes sont très réactives pour pratiquer des hit and run pour s'accaparer la totalité de la rente de marché, le monopole ne fait aucun surprofit et ne doit pas être éliminé en tant que tel. C'est l'approche retenue par la théorie des marchés contestables de Baumol, Panzar et Willig (1982) de l'école de Chicago. Evidemment, la présence de marchés contestables dépend crucialement des hypothèses i) de hit and run et ii) de libre entrée et de sortie. Cette dernière hypothèse se retrouve dans le modèle de concurrence monopolistique de Chamberlin. Elle est d'ailleurs centrale pour permettre de concilier la concurrence (parfaite) et le monopole. L'école de Harvard a une position opposée en considérant la présence quasi-systématique de barrières à l'entrée en présence de monopole.

Le jury fut surpris par le fait que les candidats ne donnent pas toujours une définition précise et correcte du monopole. Souvent cette structure de marché est vue comme un seul offreur sans faire d'hypothèse sur la demande. Fréquemment, nous avons pu lire que le monopole ne pouvait conduire à une situation d'équilibre ce qui est évidemment totalement incorrect.

Certains candidats ont étendu l'analyse à la promotion des champions nationaux. Evidemment, la subvention publique pour que la firme domestique devienne le leader mondial, voire même reste seule sur le marché, a été assez abondamment traitée. Le modèle de Brander-Spencer a donc eu un large succès alors que ses limites ont fait l'objet de peu de discussion.

On pouvait éventuellement discuter le monopole de l'Etat au regard de ses fonctions régaliennes (Justice, police, défense). Malheureusement, aucune discussion argumentée sur les avantages et inconvénients de la délégation de services publics ne fut mise en avant.

En résumé, en raison de la méconnaissance des fondements microéconomiques, la partie consacrée à la thèse : Oui, il faut combattre les monopoles, fut beaucoup moins bien traitée que celle liée à l'exposé de l'antithèse.

Sur la forme, le nombre de fautes d'orthographe est parfois excessif. La conclusion est pauvre. Des efforts sur le style s'imposent.

Correcteurs: Stéphane BECUWE, Jean-Pierre BELIN, Alain COMBES, Claude-Danièle ECHAUDEMAISON, Christian ELLEBOODE, Jean-Pierre HUIBAN, Claude MATHIEU, Stéphane RIOU, Thierry SAUVIN, Frédéric TEULON.